



DECLARATION DE REVENDICATION AOC COTES DU VIVARAIS RECOLTE 2022

A ADRESSER AU SYNDICAT

- Par courrier : Syndicat AOC COTES DU VIVARAIS, Route de Ruoms 07150 Vallon Pont d'Arc
- Par mail : cotesduvivarais@orange.fr
- A RETOURNER AU SYNDICAT 15 JOURS AVANT LA PREMIERE TRANSACTION EN VRAC OU LE PREMIER CONDITIONNEMENT, ET AU PLUS TARD LE 31 DECEMBRE 2022.

Joignez votre déclaration de récolte, une copie du SV11 ou SV12 (avec logos RF et Douanes), ou un extrait de la comptabilité matières pour les acheteurs de raisins et de moûts.

NOM et ADRESSE du demandeur :

N° EVV/CVI:

Lieu d'entrepôt du vin :

MILLESIME 2022			
AOC par couleur	Surface (ha)	Volume (hl)	Dont volume en réserve

Le : / /
Signature de l'opérateur :

Date réception ODG :

Syndicat des Vignerons de l'appellation Côtes du Vivarais

- Organisme de Défense et de Gestion -
Route de Ruoms - 07150 VALLON PONT D'ARC
Tél. : 04 75 93 90 13 - Mail : cotesduvivarais@orange.fr
www.lesvinsdardeche.com